

Conseil communal

Procès-Verbal

Séance du 7 mars 2022 à 19H00

Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Martine DAVID, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre
André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE
SMET, Gwennaëlle BOMBART, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel
DE DOBBELEER, Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU, Luc GAILLY, Pierre-Yves
HUBAUT, Agnès MUAMBA KABENA, Laurent LAUVAUX, Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Nino MANZINI, Conseiller communal.

Objet n°23 - Questions orales de la Conseillère Muriel DE DOBBELEER au sujet du suivi de la motion "Ville ouverte aux LGBTQIA+", du bien-être animal et de la rénovation de la Grand Place et ses parkings.

L'Assemblée prend connaissance des questions orales de Madame la Conseillère Muriel De Dobbeleer relative

1) Au suivi de la motion "Ville ouverte aux LGBTQIA+ "

Le 29 mars 2021, le conseil communal votait à l'unanimité la motion « Ville ouverte aux LGBTQIA+ ».

Il était alors demandé au Collège communal de tout mettre en action pour valoriser et crédibiliser la volonté du Conseil communal que notre Ville soit une zone de liberté et un véritable safe-space pour les personnes LGBTQIA+. Via un amendement de notre groupe, il était également demandé au Collège d'inclure la lutte contre la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBTQIA+ dans la politique de l'égalité des chances de notre Ville ainsi que de présenter au Conseil un plan d'actions pour l'émancipation et l'égalité de tous et toutes. Nous sommes maintenant un an plus tard, c'est donc un bon moment pour faire un premier bilan.

Dès lors, le collège peut-il répondre à mes questions :

- Où en est la préparation du plan d'actions pour l'émancipation et l'égalité de tous et toutes ?
- Quand sera-t-il présenté au Conseil communal ?
- Ce plan d'actions sera-t-il intégré avec le Plan de cohésion sociale ?
- Enfin, pouvez-vous me renseigner sur ce qui a déjà été fait depuis le vote de la motion pour rendre notre ville plus accueillante et plus sûre pour les personnes LGBTQIA+ ?

Madame l'Echevine Ludivine PAPLEUX répond à la question orale

Depuis 2021, nous avons mis en place un service Egalité des Chances dont la nouvelle responsable depuis début 2022, à mi-temps, dispose d'une grande expérience en matière de gestion de projets.

Ce service a pour finalité de donner à chaque individu les mêmes chances, notamment :

- l'accès aux droits et aux libertés fondamentales;
- la lutte contre les discriminations envers les LGBTQIA+ (lesbiennes, gays, transsexuels, bisexuels, queer, intersexes, asexuels et + pour tous les autres genres).

Chaque année, depuis plusieurs années, dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre l'homophobie et en faveur des LGBTQIA+ qui a lieu le 17 mai, nous hissons le drapeau arc-en-ciel sur la façade de notre Hôtel de Ville et distribuons des pin's aux employés de l'Administration communale, du CPAS, des entités paracommunales, aux commerçants et aux citoyens qui désirent apporter leur soutien à l'opération. Plus de 400 pin's ont été distribués en 2021. Nous pourrions d'ailleurs en commander davantage cette année.

Depuis la motion et je remercie le Conseiller Flahaux pour son dépôt et le Conseil communal pour l'avoir adoptée, le service Egalité des Chances a pris contact avec la Maison Arc-en-Ciel de Charleroi afin d'envisager des pistes de travail.

Un plan d'actions a vu le jour en 3 axes : sensibilisation, information et orientation.

1. Axe Sensibilisation :

Afin de lutter contre toutes les formes de phobies dirigées vers le public-cible et contre la méconnaissance de la diversité, il s'avère important de sensibiliser la population. Un premier ciné-débat sera axé sur le film « Lola vers la mer » (film franco-belge sur la transidentité). Cette diffusion auprès du public scolaire sera suivie d'un échange de parole et d'interactions avec la Maison Arc-en-Ciel. Il s'agit d'une collaboration avec le Centre culturel qui propose une programmation jeune public. La diffusion était prévue le 10 février et a été reportée au 16 mars en raison de la grève au niveau des écoles. Elle a à nouveau été reportée à la demande d'une école participante au 12 mai en matinée.

Une idée, dont nous avons parlé il y a 15 jours avec la responsable du service, est de réaliser des passages cloutés colorisés arc-en-ciel (ex : Bruxelles), ou encore un parc à drapeaux aux couleurs arc-en-ciel. Projets à étudier pour en connaître la faisabilité et à soumettre au Collège.

2. Axe Information :

Des stands d'informations de la MAC sont prévus, maintenant que la COVID semble s'éloigner, lors de soit la journée mondiale de lutte contre l'homophobie/LGBTQIA+ le 17 mai ou lors de Marché de Noël même temps que notre Action Sida qui est organisée chaque année sur impulsion du GT Santé et Egalité des Chances. Et pourquoi pas lors d'un festival comme le Ronquières Festival ou encore lors des journées off de nos écoles. Les agendas sont analysés à l'heure actuelle.

3. Axe Orientation :

Afin d'apporter une écoute, organiser des permanences dans un service existant comme l'AMO J4, le Planning familial du CPAS s'avère bénéfique. C'est un service gratuit qui donne la possibilité d'apporter une réponse aux jeunes (ou parents) sans qu'ils doivent se déplacer à Charleroi. Notre AMO couvrant un vaste territoire (Le Roeulx, BLC, Soignies, Ecaussinnes, Silly et Enghien), la collaboration s'avère judicieuse. Le processus est en cours. Reste à se positionner sur la fréquence de ces permanences qui verront le jour dans les prochaines semaines. Un local sera mis à disposition par l'AMO.

Bien sûr, nos actions sont relayées sur les réseaux via le service Communication de la Ville que nous remercions vivement afin de toucher au maximum le public et de l'élargir.

Ce plan est déjà ambitieux et nous allons aborder la thématique des LGBTQIA+ dans un prochain GT Egalité des Chances. Il n'est pas toujours évident d'évoquer les thématiques autant qu'on le souhaiterait dans la mesure où ce GT comprend la Santé, l'Egalité des Chances, le Bien-être animal et la Commune hospitalière. Nous devons dès lors composer avec les desideratas de chaque membre.

Des animations Evras (éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle) ont lieu dans les écoles de l'entité par le Planning Familial, l'AMO J4 et sont saluées par les directions et appréciées des élèves qui peuvent avoir un regard différent et tolérant envers l'Autre avec un grand A. Ce travail dès le plus jeune âge, comme le souligne Anne-Françoise, permet d'encourager les comportements adéquats et d'éviter le harcèlement notamment ou l'escalade de violence. De plus, cela permet de favoriser la liberté d'expression et d'éviter des traumatismes.

Je tiens aussi à souligner que nous allons avoir une réunion en mai avec Monsieur Plisnier du Planning familial de Soignies par rapport au projet SOPHIA. En effet, un centre visant la lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement va être créé et l'ambition est de parvenir à mettre en place des référents dans les écoles afin de détecter et prévenir les comportements inadéquats, violents, de harcèlement... Les écoles et le secteur de la jeunesse seront invités à ladite réunion. Donc, oui des liens avec le PCS vont être tissés.

En espérant que ce plan d'actions qui vous a été présenté vous agrée et que celui-ci donne des résultats escomptés pour notre Ville. Bien évidemment, le même travail sera réalisé en 2023 en espérant aussi que la COVID ne nous ralentisse plus.

Vous l'aurez compris, le service Egalité des Chances et nos GT Santé et Egalité des Chances et de lutte contre les Violences faites aux Femmes tendent à proposer des projets afin d'oser être soi-même et unique.

2) Au Bien-être animal.

Il y a quelques jours, l'association protectrice des animaux GAIA a publié son classement des communes belges les plus respectueuses du bien-être animal.

Si notre commune obtient une note supérieure à la moyenne (60%), elle se retrouve cependant parmi les dernières au classement du Hainaut. A titre indicatif, la commune d'Ecaussinnes occupe quant à elle la 4ème place des communes wallonnes et la 2ème pour le Hainaut avec 84 %. Nous avons une échevine, Ludvine Papeux, très sensible à cette compétence. Je m'étonne donc de notre place dans ce classement. Sur le site de Gaia, il est possible de connaître les critères qui déterminent cette note. Malgré de nombreux points positifs liés au travail effectué entre autres sur la stérilisation des chats, l'interdiction des cirques ayant recours aux animaux ainsi que la sensibilisation des citoyens et des élèves, il reste encore bien des lacunes.

L'association pointe les manquements suivants :

- Pas de référent Bien-être animal au sein de la commune, ni de la zone de police pour la gestion des cas de négligence ou de maltraitance ;
- interdiction du nourrissage des chats errants ;
- pas de budget pour le soin des animaux blessés ou l'alimentation des chats errants ;
- organisation de feux d'artifice communaux et feux d'artifice privés soumis à autorisation ;
- la commune délivre des autorisations d'abattage à domicile.

Puisque notre commune s'est dotée d'un échevinat sur le bien-être animal, donnons-lui les moyens nécessaires pour mener à bien ses missions.

Dès lors, le collège peut-il répondre à mes questions :

- Avez-vous l'intention de désigner un référent bien-être animal au sein de la commune ?
- Fin 2021, un subside de 50.000 euros a été accordé à la ville par la Ministre du bien-être animal, Céline Tellier pour des soins vétérinaires, colis alimentaire et accueil temporaire des animaux de personnes fragilisées ainsi que l'animation avec des animaux pour les personnes en maison de repos ; avez-vous des informations sur où et quand ce projet sera réalisé ?
- Enfin, que compte mettre plus globalement en place la commune de Braine-le-Comte pour améliorer encore sa politique en matière de bien-être animal ?

Madame l'Echevine Ludivine PAPLEUX répond à la question orale

Appel à projet

A la base, je n'avais pas eu connaissance de cet appel à projet et il m'a été proposé par la Ville d'y répondre ; ce que j'ai fait en collaboration avec notre DG pour la partie CPAS et chiffrée. Pour rappel, cet appel concernait, au niveau de notre Ville, la création d'un cabinet vétérinaire, d'un espace de stockage d'aliments et d'un espace avec des cages pour l'accueil temporaire des animaux des publics fragilisés (personne hospitalisée par exemple). Figuraient aussi dans notre projet des collaborations avec des maisons de repos, l'hôpital pour faire venir des animaux afin de créer du lien affectif, thérapeutique, et organiser des animations. Le projet ainsi rédigé a été accepté par le Collège communal.

Par rapport au subside de 50.000 euros du Cabinet Tellier, passée la joie de voir ce projet retenu, il a fallu se rendre à l'évidence. Le projet ne verra malheureusement pas le jour. En effet, le dossier a dû être rendu très rapidement comme c'est souvent le cas pour ce genre d'appels à projet et les associations partenaires au niveau du bien-être animal et les services communaux n'ont pas pu faire des estimations de budgets affinées.

Des moyens financiers communaux sont nécessaires pour accompagner la mise en œuvre de ce projet. Les 50.000 euros de subsides sont insuffisants. Il n'était aucunement défini ni dans l'appel à projet, ni dans l'arrêté la répartition du subside. Suite à un contact avec le Cabinet, il apparaît que 26.500 peuvent être alloués aux frais d'investissement et 23.500 aux frais de fonctionnement. Or, la réhabilitation du local est de minimum 35.000 euros suite aux estimations réalisées par le service Travaux. Le Collège n'a donc pas souhaité poursuivre ce projet dans la mesure où il requiert une part communale conséquente pour lesdits travaux.

De plus, sur base des analyses réalisées par notre DG, il apparaît clairement que des services communaux sont en souffrance. Il a fallu faire des choix et placer les budgets et les priorités au niveau du travail dans les missions régaliennes. Il n'y avait donc pas de possibilité de désigner des agents communaux en charge de ce dossier pour accompagner les associations partenaires en matière de bien-être animal. Il faut un minimum de coordination.

Cependant, osons espérer que plusieurs actions reprises dans cet appel pourront voir le jour à Braine-le-Comte. Nous remercions néanmoins la Ministre Tellier.

GAIA

Constatant le résultat pour notre Ville, j'ai trouvé qu'il s'agissait d'un manque de reconnaissance du travail conséquent réalisé depuis 2012 avec de faibles moyens humains et financiers. Travail reconnu par toutes les associations actives en matière de bien-être animal avec lesquelles nous

collaborons et par les citoyens brainois et d'ailleurs. D'autres communes nous contactent pour des conseils pour mettre en place certaines actions qui se font chez nous.

Vous me connaissez, j'ai immédiatement envoyé un mail et passé un appel chez GAIA. Le questionnaire en ligne ne permettait pas d'argumenter à toutes les questions. Notre résultat nous semble injustifié et ne reflète aucunement la réalité de terrain ; ce qu'a reconnu GAIA au vu des justifications apportées. GAIA m'a dit de relativiser car nous obtenons un résultat tout à fait satisfaisant et entend souvent parler de Braine-le-Comte. De plus, notons qu'aucune vérification de terrain n'a été réalisée par GAIA. GAIA a d'ailleurs reconnu des réponses mensongères dans certaines communes car ils ont reçu des flyers pour un cirque alors que la ville en question avait déclaré ne pas les autoriser. Notre Ville, elle, a été honnête à 100%. GAIA avait une réunion en interne jeudi afin de se pencher sur notre dossier. Nous avons reçu une réponse ce jour et notre résultat passe de 60 à 71% !

Voici les justifications apportées à GAIA :

- Pas de référent Bien-être animal au sein de la commune, ni de la zone de police pour la gestion des cas de négligence ou de maltraitance : nous avons deux agents constatateurs qui se rendent hebdomadairement sur le terrain avec l'UBEA et la Police pour les cas de maltraitance et de négligence. Il y a eu un maître-chien en son temps au sein de la police mais plus maintenant. Des agents de police ont cependant suivi des formations axées sur le bien-être animal. Il y a quelques mois, à ma demande, notre Bourgmestre a relayé une proposition de formation par l'UBEA mais celle-ci avait déjà été suivie auparavant. Nous n'avons pas de budget communal pour engager un agent référent dans la mesure où notre Ville est sous plan de gestion et que cet engagement serait difficilement cautionné par le CRAC. Des pistes sont cependant à l'analyse par le Collège communal.
- Interdiction du nourrissage des chats errants : c'est inscrit dans le règlement général de police commun à plusieurs communes (articles 190 et 193) mais nous ne mettons pas d'amende si nous constatons un nourrissage, d'autant plus que le nourrissage est permis dans les lieux publics et les écoles où ont été installés des abris à chats errants confectionnés par les écoles en collaboration avec l'association Les Amis des Animaux. Nous avons obtenu une dérogation de notre Bourgmestre sur ce point.
- Pas de budget pour le soin des animaux blessés ou l'alimentation des chats errants : budget alloué cette année pour les soins. Pas au moment du questionnaire en 2021. Nous avons répondu au questionnaire en juin 2021.
- Organisation de feux d'artifice communaux et feux d'artifice privés soumis à autorisation : le Bourgmestre délivre des autorisations aux particuliers et rappelle dans les autorisations les impositions à respecter (prévenir ses voisins, conseils en matière de bien-être animal). Feux d'artifice clandestins difficiles à éradiquer. L'Echevinat du Bien-être animal demande aussi à la cellule Communication de relayer les conseils de GAIA à l'approche des fêtes de fin d'année. En 2022 ou 2023 : un essai de feu d'artifice à bruit contenu pourrait avoir lieu le 20 juillet (par exemple) en collaboration avec le Centre culturel et l'échevin de la Culture. J'ai pris contact avec ceux-ci il y a quelques mois. Je viens d'ailleurs de recevoir des offres d'artificiers dont la dernière mardi passé (date d'échéance de la remise). Bien évidemment, cela a un coût car il faut habiller le feu pour compenser la diminution du bruit (éclairages...). A décider en Collège communal.
- La commune délivre des autorisations d'abattage à domicile : interdiction de tous les abattages prise par le Collège le 17.07.2020. Nous avons accordé une dérogation à un agriculteur fin 2020 en vue de sa consommation personnelle. Imposition de conditions : uniquement pour une consommation privée ; pas de souffrance animale (limitation au

possible) ; étourdissement préalable obligatoire. La Ministre Tellier et l'AFSCA ne sont pas contre les abattages à domicile en cas d'animal blessé et afin d'éviter un transport difficile, le stress et nous connaissons aussi tous les conditions relatives à certains abattoirs. A rediscuter en Collège. Interdiction des abattages rituels : ok.

Restent donc à améliorer : référent, feux d'artifice.

Actions

- Création à ma demande d'un échevinat du Bien-être animal en 2012
- Interdiction des cirques avec animaux, des poneys dans les foires/manèges, de la vente d'animaux sur les marchés
- Sauvetage des oies atteintes de la maladie des ailes d'ange aux étangs Martel, et de bien d'autres animaux, notamment en collaboration avec les pompiers
- Depuis 2012 : chats errants = mortalité due aux maladies, à la faim, nuisances occasionnées pour les citoyens. Campagnes annuelles de stérilisations des chats errants : près de 400 chats stérilisés à l'heure actuelle. Elargissement aux personnes en difficulté, précarisées (1 chat par ménage). Partie communale et partie subsidiée. Rappels récurrents via les canaux communaux sur l'obligation pour le particulier de stériliser ses animaux domestiques
- Animations en maternelles dans les écoles avec des vétérinaires locaux et un animateur du Programme PEACE : gestes à adopter pour jouer, nourrir, éviter les morsures... avec présence de chiens. Sensibiliser dès le plus jeune âge à la responsabilité engagée par un animal (frais pour les soins vétérinaires...)
- Balade canine avec stands associatifs, en collaboration avec la SPA. Le rassemblement de chiens permet de garantir leur bien-être et leur côté social et par la même occasion, octroie un moment agréable pour les propriétaires. 2023 : prochaine balade canine ou journée de démonstrations
- Organisation dans les écoles primaires d'un atelier de création d'abris pour chats errants avec « Les Amis des Animaux ». L'occasion de parfaire ses mathématiques. Beaucoup de chats errants sont en difficulté en période hivernale. Un abri est une aide primordiale afin de les aider à passer l'hiver. Facilitation de la stérilisation en les regroupant en un même lieu. Abris placés dans chaque cimetière de l'entité et dans les écoles. Dérogation de notre Bourgmestre.
- Collecte de vivres par « Les Amis des Animaux ». Aider les animaux du refuge par le biais de dons alimentaires car les refuges sont toujours à la recherche de dons, surtout en période COVID où eux ont aussi souffert. Succès au rendez-vous !
- Visite du refuge Veeweyde avec les écoles primaires pour sensibiliser à l'adoption des animaux en refuge et information sur le travail des bénévoles, des vétérinaires...
- Campagne d'adoption des chats adultes de la SPA. Un chat adulte apporte des avantages et autant d'amour qu'un chaton. Des panneaux ont été placés dans diverses rues de Braine. Les commerçants ont apposé des affiches sur leurs vitrines et la SPA a vu sa population de chats adultes diminuer.
- Gestion hebdomadaire du pigeonnier urbain contraceptif par « Au Bonheur de ViCa ». Ce pigeonnier a été construit dans le but de rassembler une partie des pigeons de ville en un même lieu afin de limiter les dégâts qu'ils peuvent occasionner en un seul endroit mais aussi pour pouvoir réguler, dans le respect du bien-être animal, leur population par le

remplacement de leurs œufs par un œuf en plâtre. L'asbl intervient ponctuellement pour conseiller des citoyens qui demandent des renseignements ou ont des problèmes chez eux avec des pigeons.

- Autocollants « pompiers ». Rupture de stock et création de nouveaux visuels propres à la Ville en collaboration avec le service Communication
- Participation à la grande collecte de vivres en Wallonie : « Refuges et tableaux noirs ». C'est l'EICB qui a participé.
- Venue de la Catmobile de GAIA pour sensibiliser à la stérilisation des chats errants et domestiques lors de la balade canine en 2020 et sur le marché hebdomadaire en 2021
- Sensibilisation sur la préservation des hérissons afin de réduire le taux de mortalité. Nous offrons un passage à hérisson par ménage brainois ayant un jardin (dans les limites du stock disponible) afin de traverser les clôtures sans danger. Nous publions sur les canaux de communication officiels de la Ville un article sur les dangers de l'utilisation du robot-tondeuse le soir et la nuit. Nous avertissons de la mise en place de nos panneaux routiers "Traversées des Hérissons" sur nos routes communales. Nous incluons aussi dans nos articles que faire et qui contacter en cas de constatation d'un hérisson blessé.
- Convention avec la SPA pour la reprise des animaux perdus/trouvés/abandonnés : procédure à respecter (voir site de la Ville). Rappels faits régulièrement
- Perte d'un animal : farde à l'Accueil de l'Hôtel de Ville, dans laquelle sont rassemblées toutes les annonces, mise à disposition de la population. Pet Alert-Animal-Research-collaboration avec nos partenaires-refuges pour la diffusion de l'annonce sur leur site
- Procédure (voir site de la Ville) à suivre si le citoyen est témoin d'un cas de maltraitance ou de négligence animale : intervention d'un agent constatateur, et/ou UBEA, Police. Rappels faits régulièrement. Attention : pas des conflits de voisinage !
- Diffusion de différents articles dans notre bulletin communal « Braine Notre Ville », le site internet de la Ville, le Facebook de la Ville. Subsidés de la Région wallonne pour ce faire
- Participation aux différents webinaires et conférences « bien-être animal » organisés par l'UVCW, les communes...
- Création d'un onglet « Bien-être animal » sur le site internet de la Ville. Cette page contient diverses informations telles que les coordonnées de l'agent constatateur, la législation liée au Bien-être animal, diverses démarches (stérilisation chats errants, animaux perdus, trouvés...), sensibilisation sur divers thèmes, liste des vétérinaires locaux, vétérinaires de garde...

A venir :

- -Canisite en 2022 au parc de la crèche : projet des services Travaux-Environnement et Bien-être animal. Panneau pédagogique prévu pour informer de son usage. Phase-test
- Parc canin : espace du centre-ville uniquement dédié aux chiens. Cet espace contiendra des jeux. Cela pourra améliorer le bien-être des chiens en général mais surtout de ceux habitant au centre-ville et qui n'ont pas la possibilité de se défouler dans un écrin vert. Des panneaux didactiques seront placés afin d'expliquer le fonctionnement des jeux. Ce parc passera en charge urbanistique pour le promoteur du projet au cimetière, grâce à l'échevin de l'Urbanisme.

- Vers mai : information sur l'existence de l'asbl "Sauvons Bambi" auprès de nos agriculteurs locaux. Trop de gibiers sont tués par les machines en période de fauche. C'est pourquoi, comme l'avait déjà fait l'échevin de l'Agriculture, nous enverrons un courrier avec brochure afin d'inciter nos agriculteurs à faire intervenir l'asbl qui, avec un drone, va visionner, avant la fauche, les terrains pour détecter et sauver les faons, les nids...
- Le 11 mai : soirée Bien-être animal. Soirée de présentation de nos différents partenaires en matière de bien-être animal. Nous présenterons aux citoyens les missions de la Ville, nos actions déjà réalisées, en cours et à venir. Nos partenaires et agents constatateurs se présenteront à nos citoyens et illustreront leurs actions par des cas concrets réalisés à Braine-le-Comte. Présence de stands d'informations de nos partenaires. Nous voulons renseigner nos citoyens sur leurs obligations en matière de législation bien-être animal mais aussi les aider et les guider dans leurs démarches en ce qui concerne le bien-être animal (coordonnées de l'agent constatateur, lien formulaire plainte UBEA, législation, etc.).
- Juillet : campagne d'adoption de poules de réforme en collaboration avec le service Environnement puisque la poule permet, en plus des bons œufs frais pondus, de réduire ses déchets. Action qui a lieu tous les deux ans. Distribution de 2 poules par ménage brainois, seulement aux conditions suivantes : que celles-ci disposent de suffisamment d'espace, d'un abri, soient nourries et abreuvées et qu'elles ne soient pas tuées mais meurent de leur belle mort
- Fin d'année : acquisition d'abris pour chats errants à offrir aux citoyens désireux de les protéger du froid et répondre ainsi à leurs besoins physiologiques et éthologiques
- A l'approche des fêtes : sensibilisation des citoyens sur le fait qu'un animal n'est pas un objet ou un jouet que l'on offre comme cadeau.
- Sensibilisation aux feux d'artifice à bruit contenu. Parce qu'il y a trop d'animaux effrayés par les feux d'artifice traditionnels ou qui s'enfuient ou meurent, une étude sur la faisabilité pour tenter un essai de feu d'artifice à bruit contenu lors des festivités de la Fête Nationale est en cours.

Pour terminer :

Le bien-être animal est un combat quotidien et se soucier des animaux ne signifie pas se désintéresser des humains. De plus, les animaux brisent l'isolement, réduisent le stress, ont un rôle éducatif auprès des enfants, un rôle thérapeutique pour des personnes en situation de handicap. Un animal est un membre de la famille à part entière.

« Les Animaux en ville... de nouveaux citoyens » Audrey Lallemand. Et nous pouvons tous ici être convaincus que notre Ville peut être fière de sa politique en matière de bien-être animal.

3) La rénovation de la Grand Place et les parkings.

Habitant à proximité de la Grand-Place, vous comprendrez mon intérêt pour le délicat dossier de la rénovation de la Grand Place. Si le groupe ECOLO n'est pas opposé au principe de l'embellissement de celle-ci, nous avons à de multiples reprises exprimé le fait que le Collège mettait « la charrue avant les bœufs ». Comme tout projet de cette ampleur, il faut avant tout écouter et donner la parole aux citoyens, aux habitants, aux commerçants, bref aux utilisateurs de cet espace. Cela s'appelle de la participation citoyenne. C'est d'autant plus important que le projet de rénovation modifiera fortement l'affectation des lieux puisqu'il réduira considérablement la possibilité de se parquer sur la Grand Place. Il y a peu, vous avez enfin organisé deux réunions d'information avec les commerçants du centre-ville en leur présentant un projet auquel ils ne

pouvaient finalement plus changer grand-chose. L'accueil de celui-ci, on peut le dire, fut peu enthousiaste. Etant cliente dans cette rue, nombreux sont les commerçants qui m'ont interpellée et contactée pour m'exprimer leur plus grande inquiétude vu la diminution importante du nombre de places de parking et le risque de voir leur clientèle délaisser leur magasin. Faut-il le souligner, cette rénovation fait suite à deux années de pandémie et à l'implantation de nouvelles grandes surfaces en périphérie qui ont déjà conduit plusieurs commerces à fermer boutique. Des riverains habitants la Grand-Place m'ont également contactée pour m'informer que chaque nuit c'est près d'une trentaine de riverains qui stationnent leur véhicule sur cet espace. Confronté à ces problèmes, le Collège semble avancer, entre autres, la piste de la création d'un nouvel espace de parking dans l'espace vert situé devant la crèche, Rue des Dominicains. Il n'y a pas encore tellement longtemps, cet espace était un lieu de détente où les parents et grands-parents pouvaient accompagner leurs enfants et petit-enfants pour y jouer dans un bac à sable et une plaine de jeux. Bref, cet espace convivial, comme il en manque dans notre centre-ville, a été supprimé. J'en viens dès lors à mes questions :

- Quelles solutions le Collège envisage-t-il pour résoudre le problème de parking dénoncé par les commerçants et les riverains ?
- Pouvez-vous me confirmer que vous comptez changer l'affectation de l'espace vert devant la crèche pour en faire un parking ?
- Avez-vous les permis d'urbanisme pour opérer une telle modification des lieux ?
- L'abattage des arbres qui s'y trouvent est-il prévu ?

Monsieur l'Echevin Léandre Huart répond à la question

Tout d'abord je tiens à vous remercier tous trois pour avoir posé ces questions sur cette thématique et ce projet important visant à redynamiser notre centre-ville et offrir un espace de convivialité digne de ce nom à nos citoyens.

Certains choix qui sont faits et qui seront faits visent à modifier nos habitudes. Ici le choix a été de faire la part belle à la convivialité, la mobilité douce et la verdurisation et par conséquent à limiter la présence de la voiture car OUI, ce n'est pas agréable de boire un verre en terrasse au pied d'un capot ou d'un pot d'échappement, ou de déambuler au milieu d'un amas de macadam.

Mais on sait que le stationnement est important pour les commerçants et cela a pu être confirmé lors des deux réunions avec ces derniers. Cette thématique se doit d'être étudiée avec sérieux et de manière globale.

Plusieurs alternatives :

*** Parkings**

- Une poche de stationnement de 36 places sur le projet Grand Place ;
- Espace des Dominicains revu avec environ 75 places supplémentaires, pour un total à cet endroit de 110 places. Un sens de circulation sera mis en place sur ce parking provisoire afin d'organiser l'espace. Deux entrées : rue de la Station – rue des Dominicains et N6 – rue des Dominicains. Une sortie : rue Adolphe Gillis avec une gestion des flux par le feu ;
- Possibilité de suppressions des aires de déchargement s'avérant inefficaces : + 13 places

*** Négociation avec la SNCB pour récupérer 100% du parking Heuchon.**

- Plan de déplacement de société en cours, en effet plus de 50% de stationnement sur la Grand lace sont des voitures de travailleurs, stationnement du personnel communal dans parkings internes ;

- Optimisation de la quantité de stationnement via une gestion dynamique de la zone bleue grâce à l'expérience de notre partenaire privé ;

Différentes demandes de permis seront réalisées et passeront par cette assemblée via les cahiers des charges travaux. Ceux-ci passeront au plus tard en même temps que celui de la Grand Place. Les travaux prévus s'établiraient au même niveau que les voiries existantes, il n'y aura pas de terrassement en profondeur. La ligne d'arbres parallèle à la rue des Dominicains sera conservée.

Madame l'Echevine Ludivine PAPLEUX complète la réponse en ce qui concerne le volet commerçants :

L'intervention de l'ADL lors de la réunion avec les commerçants visait à présenter les aides financières de la Région wallonne durant des travaux les impactant (Wallinco). L'ADL a profité d'une interpellation pour rappeler sa disponibilité pour aider les commerçants et la nécessité de structurer une association qui permette une collaboration plus fructueuse avec la Ville.

Je souhaiterais mettre en avant les propositions du GT Commerce local. Nous venons de finaliser une enquête auprès des chalandes visant à redynamiser le commerce brainois de demain. Importance dans ce cadre d'avoir une association de commerçants.

La thématique de la visibilité a remporté de nombreux suffrages lors des réunions organisées avec les commerçants. Dès lors, nous les avons aidés, via des ateliers numériques, à mettre en avant leur image avec un spécialiste qui a réalisé des capsules vidéos. Importance dans ce cadre d'avoir une association de commerçants.

En 2020, l'ADL a organisé une rencontre avec les commerçants « Rebondir à Braine-le-Comte » en présence du SNI Pro Commerce (Syndicat Neutre pour Indépendants) et de l'association des commerçants de Rebecq (Arcal) pour expliquer l'importance d'avoir une telle association sur le territoire.

Aussi, certains commerçants souhaiteraient que l'on crée, recrée des événements comme le shopping, une nocturne ou autre par exemple. Ce sera d'ailleurs la thématique de notre prochain GT.

Le problème qui se pose est évidemment l'absence de locomotive commerçante pour organiser des événements. Certains sont désireux d'y adhérer mais manquent de temps et qui pourrait leur reprocher. Plusieurs associations de commerçants ont vu le jour à Braine-le-Comte dans les années passées mais se sont éteintes.

L'ADL a un rôle de coordination et de soutien mais ne peut pas « faire à la place de » et n'a pas vocation à organiser elle-même des événements. Nous avons mis l'objectif de la création d'un « cercle local des acteurs socio-économiques » dans notre agrément 2020-2026 et ce, pour réaliser des événements chers à nos Brainois, pour permettre de faire la publicité des commerçants, artisans, producteurs locaux, entrepreneurs, pour créer une newsletter, pour faire la promotion des produits locaux et pour créer des synergies avec des réseaux comme le BNI, Happy Up.

Notre ADL accompagnera les commerçants désireux de tenter ce challenge et proposera des solutions pour outrepasser les réticences ou craintes.

Madame la Conseillère Muriel DEDOBELEER utilise son droit de réplique

Merci pour cette réponse. Il aurait mieux valu trouver un projet alternatif plutôt que de déplacer un parking sur un parc.

Monsieur le Bourgmestre Maxime DAYE demande qu'elle précise quel projet alternatif.

Madame la Conseillère Muriel DE DEDOBELLER répond qu'il aurait été mieux de permettre plus de stationnement sur la Grand Place.

